



Mission régionale d'autorité environnementale  
ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence  
d'observation de la Mission régionale d'Autorité  
environnementale d'Île-de-France sur le PLU de  
Favières (77) dans le cadre de sa révision**

**N° APPIF-2025-090  
06/09/2025**

\* \* \*

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 6 juin 2025 pour avis sur le PLU de Favières (77), dans le cadre de sa révision.

Conformément à l'article R. 104-25 du de l'urbanisme, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette absence d'avis résulte de la nécessité, pour l'Autorité environnementale, de prioriser l'examen des dossiers au regard des moyens dont elle dispose. Elle ne traduit pas une absence potentielle d'enjeux environnementaux ou d'observations sur le projet, mais que les enjeux ont été jugés moindres.

Cette note est portée à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le code de l'environnement et publiée sur le site internet de la MRAe.

**Fait à Paris le 06 septembre 2025**

*Le président par intérim*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guillaume CHOISY', written over a faint, illegible stamp or background.

**Guillaume CHOISY**